

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 août 2004

Original: français

**Lettre datée du 19 août 2004, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente du Burundi
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre le communiqué du vingt-deuxième Sommet de l'Initiative de la région des Grands Lacs pour la paix au Burundi, tenu à Dar es-Salaam, en Tanzanie, le 18 août 2004 (voir annexe), et sollicite l'appui du Conseil de sécurité aux décisions prises par le Sommet.

J'attire particulièrement votre attention sur la décision du Sommet de déclarer le PALIPEHUTU-FNL « organisation terroriste », son appel au Conseil de sécurité des Nations Unies pour qu'il appuie cette décision et sa recommandation pour que tous les protocoles et conventions du Conseil de sécurité soient appliqués à cet égard. Le Gouvernement du Burundi exhorte le Conseil de sécurité de répondre positivement à cet appel du Sommet et de prendre des mesures conséquentes y relatives.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Léonidas **Nkingiye**



**Annexe à la lettre datée du 19 août, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente du Burundi
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Communiqué du vingt-deuxième Sommet de l'Initiative
de la région des Grands Lacs pour la paix au Burundi**

Le vingt-deuxième Sommet de l'Initiative de la région des Grands Lacs pour la paix au Burundi s'est tenu le 18 août 2004 à Dar es-Salaam, en Tanzanie, à l'invitation et sous la présidence de S. E. Benjamin Mpaka, Président de la République-Unie de Tanzanie et Vice-Président de l'initiative régionale.

**Participaient au Sommet les chefs d'États et représentants de
gouvernement ci-après :**

- S. E. Thabo Mbeki, Président de la République d'Afrique du Sud;
- S. E. Joaquim Chissano, Président de la République du Mozambique;
- S. E. Joseph Kabila, Président de la République démocratique du Congo;
- S. E. Levy Mwanawasa, Président de la République de Zambie;
- S. E. Domitien Ndayizeye, Président de la République du Burundi;
- S. E. le professeur G. Bukonya, Vice-Président de la République de l'Ouganda;
- S. E. Jacob Zuma, Vice-Président d'Afrique du Sud et Facilitateur du processus de paix au Burundi;
- Le docteur Charles Murigande, Ministre des affaires étrangères de la République du Rwanda;
- L'Ambassadeur K. Sinegiorgis, représentant de la République fédérale démocratique d'Éthiopie.

Étaient par ailleurs présents à la rencontre :

- L'Ambassadeur Mamadou Bah, Représentant spécial de l'Union africaine au Burundi;
- L'Ambassadeur Carolyn McAskie, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies.

Le Sommet a procédé à un examen des progrès réalisés depuis le dernier Sommet tenu le 5 juin 2004, et discuté de manière intensive de la situation au Burundi, suite à un bref exposé présenté par le Facilitateur, le Vice-Président Zuma.

Le Sommet a pris les décisions ci-après :

a) Sur le partage du pouvoir

Le Sommet :

- **A pris acte** des consultations sur le partage du pouvoir qui se sont tenues à Pretoria et à Bujumbura entre les parties burundaises, et **entériné** l'Accord sur le partage du pouvoir signé à Pretoria, le 6 août 2004, en tant que compromis

et mécanisme approprié pour réaliser l'équilibre ethnique dans l'esprit de l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha.

- **A entériné** la reconnaissance par les signataires de l'Accord de partage du pouvoir de Pretoria que les dispositions de cet accord devront être incorporées dans la Constitution du Burundi, votée par référendum, et dans les autres lois pertinentes.

b) Sur les élections au Burundi

Le Sommet :

- **A invité** le Gouvernement de transition du Burundi à veiller à ce que la Commission électorale indépendante soit mise en place d'ici au 29 août 2004. Dans les trois semaines qui suivent la création de la Commission électorale indépendante, l'Assemblée nationale du Burundi devra se prononcer sur le projet de constitution, faute de quoi, le Président de la République du Burundi devra soumettre le projet de constitution à référendum et au Comité de suivi de l'Accord (CSA), conformément au Protocole II de l'article 15.7 de l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha.

c) Sur le PALIPEHUTU-FNL et le massacre de Gatumba

Le Sommet :

- **Condamne** avec la dernière rigueur l'ignoble attentat perpétré contre le camp des réfugiés des Nations Unies de Gatumba, au Burundi, le 13 août 2004, qui a fait des morts parmi des populations civiles au nombre desquelles des enfants, et qui a été revendiqué par le PALIPEHUTU-FNL.
- **A exprimé** ses condoléances aux familles éplorées et souhaité un prompt rétablissement aux blessés.
- **S'est félicité** de la réaction immédiate de l'Union africaine et des Nations Unies suite au massacre, et notamment de la décision de mener une enquête pour déterminer les tenants et les aboutissants du massacre, et sollicité la collaboration de toutes les parties avec les Nations Unies.
- **A rappelé** la décision du 5 juin 2004 qui exhortait le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à apprécier les activités du PALIPEHUTU-FNL à la lumière de l'acte consultatif de l'UA, de la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et de tous les autres instruments et décisions pertinents de l'UA, et à recommander des mesures politiques et juridiques appropriées dans les trois mois.
- À la lumière des récents incidents et du refus du PALIPEHUTU-FNL de renoncer à la violence et de se joindre activement au processus de paix, le Sommet **a décidé** de déclarer le PALIPEHUTU-FNL organisation terroriste. Le Sommet a exhorté l'Union africaine et le Conseil de sécurité des Nations Unies à appuyer cette décision, et recommandé que tous les protocoles et conventions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme soient appliqués à cet égard.

- **A remercié** S. E. le Président Benjamin Mkapa, le Gouvernement et le peuple de la République-Unie de Tanzanie d'avoir accueilli le Sommet et de faire preuve d'un appui continu au processus de paix.

Fait à Dar es-Salaam, en Tanzanie le 18 août 2004
